



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

**Arrêté n°2020/29 portant inscription au titre des monuments historiques
d'un objet mobilier conservé à Montmorot (Jura)**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte d'Or
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 14 novembre 2019,

Vu l'arrêté d'inscription n° 2020/9 en date du 17 février 2020,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'art et de l'histoire un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

arrête :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant :

- *Boîte reliquaie en bois et soie peinte, XVIII^e siècle,*

PM 39 00 3619

conservé dans l'église Saint-Grégoire à Montmorot (Jura) et appartenant à la commune.

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 17 février 2020.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, et au clergé affectataire.

Article 4 : Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le : **28 JUIL. 2020**

Le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
La Directrice régionale des affaires culturelles
de Bourgogne-Franche-Comté

Anne MATHERON